

*Date de dépôt : 14 octobre 2015*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Ivan Slatkine, Daniel Zaugg, Jacques Béné, Nathalie Fontanet, Jacques Jeannerat, Alain Meylan, Christiane Favre, Beatriz de Candolle, Pierre Weiss, Francis Walpen, Gabriel Barrillier, Pierre Conne, Michel Ducret, Nathalie Schneuwly, Charles Selleger, Cyril Aellen, Pierre Ronget : Fluidifier le trafic à la douane autoroutière : faisons sauter le bouchon de Bardonnex !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 décembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- que selon le rapport de la Direction générale de la mobilité (DGM) de 2011 relatif au trafic aux limites cantonales genevoises, le trafic journalier à la douane de Bardonnex, plateforme autoroutière, s'élevait à 43 300 véhicules par jour de semaine en 2010, contre 27 000 en 2000;*
- que, en d'autres termes, l'on constate une hausse du trafic impressionnante, en particulier aux heures de pointe, atteignant 60,4% en dix ans, et que la tendance à la hausse est toujours d'actualité;*
- que malgré les discussions menées par les autorités fédérales avec les autorités françaises il y a quelques années, un bouchon toujours plus long se forme quotidiennement, sur l'autoroute, aux abords de la douane de Bardonnex;*
- que le bouchon de Bardonnex, en s'étendant jusqu'au tunnel de Vernier, constitue désormais le principal goulet d'étranglement du contournement autoroutier de Genève;*

- *qu'en découlent des nuisances importantes et des effets collatéraux néfastes tels qu'un report de trafic vers les petits villages frontaliers de la région comme Perly ou Soral;*
- *que, pourtant, les accords de Schengen ont mis fin au contrôle systématique des personnes aux frontières;*
- *que l'élargissement de l'autoroute de contournement, considéré à juste titre comme prioritaire par le canton et la Confédération, restera pratiquement sans effet à ce niveau si aucune mesure n'est prise;*
- *qu'enfin, trois voies sont d'ores et déjà ouvertes en direction de la France aux heures de pointes, mais que l'une d'entre elles est interdite aux voitures sur une courte distance, générant un effet d'entonnoir.*

*invite le Conseil d'Etat :*

- *à adresser à l'Office fédéral des routes (OFROU) une requête visant à ce que soit mise en œuvre, cas échéant après concertation avec l'Administration fédérale des douanes (AFD), la DGM et les autorités françaises, toute mesure utile permettant une meilleure régulation du trafic à la douane de Bardonnex, afin d'éviter en particulier la formation de bouchons, aux heures de pointe, aux abords de la plateforme;*
- *à obtenir en priorité les aménagements nécessaires à l'utilisation en continu des trois voies déjà ouvertes en direction de la France (suppression de l'effet d'entonnoir);*
- *à prendre toutes les mesures afin de favoriser le covoiturage, notamment en étudiant la réservation d'une voie à cet effet.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Constatant une hausse impressionnante du trafic et des bouchons, particulièrement aux heures de pointe, à la douane de Bardonnex et sur l'axe y menant, la motion propose des pistes d'amélioration.

Depuis son dépôt, des travaux s'élevant à 500 000 F ont été programmés et réalisés au cours de l'été 2015.

Dans **le sens Suisse-France**, l'Office fédéral des routes (OFROU) a réalisé des travaux qui se sont achevés à la fin août 2015. Ces derniers ont permis :

- d'affecter en période de pointe du soir 3 voies pour les véhicules légers au lieu de 2 aujourd'hui (la troisième est actuellement réservée aux poids-lourds), avec suppression d'un îlot séparateur de voies;
- de modifier la signalisation directionnelle, les panneaux à messages variables et les portiques existants pour éviter les conflits entre voitures et poids-lourds.

Le gain attendu est de +320 véhicules par heure et un temps de parcours depuis le tunnel de Confignon réduit de 3 minutes.

Dans **le sens France-Suisse**, des travaux ont été réalisés en juin 2015 avec un financement de l'Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) visant à modifier :

- les aménagements de modération de la douane française;
- la voie d'affectation des bus sur la droite de la chaussée de manière à assurer une cohérence sur l'ensemble du franchissement de la plateforme douanière.

Le gain attendu est de +130 véhicules par heure et un temps de parcours depuis l'échangeur de Saint-Julien réduit de 2 minutes.

De plus, un groupe de travail a été constitué avec l'Administration fédérale des douanes pour la mise en œuvre d'aménagements complémentaires qui pourraient améliorer la capacité de la douane de Bardonnex, comme par exemple le repositionnement du point de vente de la vignette autoroutière.

D'autres pistes sont également à l'étude pour augmenter la capacité routière du point de passage de Bardonnex, dont celle relative à des mesures en faveur du covoiturage.

Plus largement, la participation de Genève à un nouveau programme Interreg V portant sur le développement du covoiturage, dans la lignée du

programme précédent qui vient de s'achever, en partenariat avec les cantons de Vaud et du Valais, le GLCT Transport et les Conseils Départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, permet d'envisager des actions visant à améliorer la fluidité du trafic aux passages aux frontières. Dans ce cadre, des tests visant à expérimenter une voie réservée seront envisagés, afin de donner un avantage en termes de temps de parcours aux véhicules comprenant deux passagers et plus. Pour ce faire, l'ensemble des douanes seront examinées en vue de définir les endroits où il serait opportun et faisable de mettre en place des mesures en faveur des covoitureurs.

Au vu de ce qui précède, même si l'échangeur de Perly et le tunnel de Confignon constitueront malheureusement encore à l'avenir un goulet d'étranglement, des mesures récentes ont été et seront encore prises pour réduire les bouchons à la douane de Bardonnex. Celles-ci vont dans le sens des demandes exprimées par les motionnaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP